

Commission Permanente - 24 mars 2025

AMENDEMENT - Refuser le financement à deux vitesses du sport

Rapport N° CP-2025-2-5-5
N° applicatif 11813

Exposé sommaire

Le budget primitif 2025 a consacré une baisse notable à la politique sportive de la Collectivité.

En revanche, cette baisse drastique ne s'applique pas de la même manière à tous les acteurs sportifs alsaciens.

Ainsi, les clubs de sport de haut niveau sont épargnés quand les clubs sportifs du quotidien des Alsaciennes et des Alsaciens sont les seuls mis à contribution.

Aussi, cet amendement propose de revenir sur cette logique à deux vitesses.

Amendement

AVANT (*Rapport*)

« 1/ Ajustement des bénéficiaires éligibles au dispositif « aide au dynamisme des clubs sportifs » – équivalence de niveau des clubs éligibles »

RAJOUTER

“Les clubs sportifs - hors clubs de haut niveau - sont à ce jour les grands sacrifiés de la politique sportive 2025 de la Collectivité. Cela n'est politiquement pas entendable. Un travail permettant une remise à plat général sera engagé”

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian KOBRYN